

## DISCUSSION

Cette enquête n'a pas montré de liaison statistique entre la vaccination par un vaccin tétravalent et le syndrome de la mort subite du nourrisson.

Seuls 23 % des cas analysés ont été confirmés par autopsie; il est donc possible que certains décès aient relevé d'une cause passée cliniquement inaperçue. Il n'y a jamais eu d'autres enquêtes cas-témoins réalisées sur la vaccination tétravalente et le syndrome de la mort subite du nourrisson.

En mars 1979, 4 morts subites inexplicables du nourrisson dans les 24 heures qui ont suivi la vaccination D.T.Coq + polio oral, ont été signalées dans le Tennessee, U.S.A. (1). L'enquête rétrospective menée par le C.D.C. (2) n'a pas établi de relation de cause à effet entre la vaccination et les décès. Ultérieurement, une étude cas-

témoins multicentrique faite aux U.S.A. (3), à partir de cas confirmés par autopsie, n'a pas montré d'augmentation de risque de mort subite inexplicable dans les 24 heures, 7 jours, et 14 jours qui ont suivi une vaccination trivalente.

En conclusion, il n'apparaît pas d'après notre enquête cas-témoins que la vaccination tétravalente augmente le risque du syndrome de la mort subite du nourrisson. Ce résultat, qui est en accord avec les données de la littérature (2) (3), confirme les enquêtes sur les cas cliniques et les contrôles effectués sur les vaccins (4) et n'incite pas à modifier le calendrier vaccinal.

## RÉFÉRENCES

1. C.D.C. - D.T.P. - Vaccination and sudden infant deaths. Tennessee, M.M.W.R., 1979, 28, 131-132.

2. BERNIER R., FRANCK J.-A., DONDERO T.-J., et al. - Diphtheria-Tetanus toxoids-Pertussis vaccination, and sudden infant deaths in Tennessee. *The Journal of Pediatrics*, 1982, 101 (3) : 419-21.

3. HOFFMAN J.-H., HUNTER J.-C., EILEEN G. et al. - Sudden infant death syndrome and Diphtheria-Tetanus toxoids-Pertussis. Presentation at the American Pediatric Society Meeting, Washington D.C., May, 1982.

4. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, 1986, n° 24.

**Remerciements** : Nous remercions très vivement les services de P.M.I. et les médecins inspecteurs départementaux qui ont permis la réalisation de cette enquête.

## CALENDRIER VACCINAL

Ce nouveau calendrier vaccinal a été élaboré par la Direction Générale de la Santé, après avis du Comité technique des vaccinations et du Conseil supérieur d'hygiène publique de France (section prophylaxie des maladies).

Le calendrier vaccinal général est indiqué ci-contre. Les vaccinations liées à des risques professionnels ou particuliers sont mentionnées ci-dessous.

### Risques professionnels

#### Personnels de santé

##### Vaccinations obligatoires

(personnels soumis à l'article L. 10 du Code de la santé)

Tétanos-polio : tous les 10 ans.

Diphthérie : à l'embauche si la vaccination date de plus de 10 ans.

Typhoïde : à l'embauche, puis tous les 5 ans jusqu'à 35 ans.

B.C.G. si épreuve tuberculique négative : jusqu'à 25 ans.

##### Vaccinations recommandées

Hépatite B : 3 injections à 1 mois d'intervalle, rappel 1 an après, puis tous les 5 ans :  
— personnel en contact avec des malades ou avec des prélèvements biologiques;

— étudiants et élèves des établissements préparant aux professions de santé.

Rubéole : personnel féminin jusqu'à 45 ans avec sérologie préalable.

#### Autres catégories professionnelles

##### Vaccinations recommandées

Tétanos : tout individu : tous les 10 ans.

Leptospirose : égoutiers, employés de voirie, gardes-pêche, travailleurs agricoles en particulier des rizières.

Brucellose : personnels de laboratoires, abattoirs, vétérinaires et services vétérinaires, agriculteurs en zone d'endémie.

Rage : services vétérinaires, personnels des laboratoires manipulant du matériel contaminé ou susceptible de l'être, équarisseurs, personnels des fourrières, naturalistes, taxidermistes, gardes-chasse, gardes forestiers, personnel des abattoirs.

Rubéole : personnel féminin en contact avec les enfants : éducation nationale, crèches... jusqu'à 45 ans avec sérologie préalable.

B.C.G. : personnel travaillant en milieu insalubre ou manipulant des denrées alimentaires jusqu'à 25 ans.

### Risques particuliers

Vaccination grippale tous les ans, vaccination pneumococcique tous les 5 ans : insuffisants cardiaques et respiratoires.

Vaccination contre l'hépatite B : insuffisants rénaux, hémophiles, polytransfusés, entourage familial de sujets Ag HBs positif, nouveau-nés de mère Ag HBs positif, partenaires sexuels de sujets Ag HBs positif, sujets ayant des partenaires sexuels multiples, toxicomanes utilisant des drogues parentérales.

## Calendrier vaccinal

À partir de 3 mois .....	Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Polio 1 <sup>re</sup> injection	Le vaccin <b>polio injectable</b> est recommandé, surtout pour les primo vaccinations, en réservant le vaccin polio oral pour des <b>situations particulières</b> . Sauf contre-indication particulière et laissée à l'appréciation du médecin traitant, il est recommandé à partir de 3 mois de pratiquer l' <b>association</b> diphtérie, tétanos, coqueluche, polio.
4 mois .....	Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Polio 2 <sup>e</sup> injection	
5 mois .....	Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Polio 3 <sup>e</sup> injection	
12-15 mois .....	Rougeole-Rubéole-Oreillons	<b>La vaccination associée rougeole-rubéole-oreillons</b> est recommandée de <b>façon indiscriminée</b> pour les petits garçons et les petites filles. Cette vaccination associée doit aussi être pratiquée chez les enfants plus âgés n'ayant jamais eu ces maladies : l'entrée au jardin d'enfants ou à l'école est une bonne occasion de vacciner éventuellement le même jour que diphtérie, tétanos, polio et/ou le B.C.G. <b>La vaccination contre la rougeole</b> doit être pratiquée plus tôt à partir de 9 mois pour les enfants vivant en collectivité, suivie d'une revaccination 6 mois plus tard en association avec la <b>rubéole</b> et les <b>oreillons</b> . En cas de menace d'épidémie dans une collectivité d'enfants, on peut vacciner tous les sujets supposés réceptifs, de plus de 9 mois; la vaccination immédiate peut être efficace si elle est faite moins de 72 heures après le contact. On peut faire, simultanément, en un site d'injection séparé, le rappel diphtérie, tétanos, coqueluche, polio.
12-18 mois .....	Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Polio (1 <sup>er</sup> rappel)	
5-6 ans .....	Diphtérie, Tétanos, Polio (2 <sup>e</sup> rappel) Rougeole-Rubéole-Oreillons	La vaccination associée rougeole-rubéole-oreillons est recommandée chez les enfants n'ayant pas encore été vaccinés. Elle peut être injectée simultanément, en un site séparé, au rappel diphtérie, tétanos, polio.
Avant 6 ans .....	B.C.G.	<b>La vaccination par le B.C.G.</b> doit être pratiquée à l'entrée en collectivité. La vaccination B.C.G. précoce est réservée aux enfants vivant dans un milieu à risque. L'épreuve tuberculique doit être pratiquée 3 à 12 mois plus tard.
11-12 ans .....	Diphtérie, Tétanos, Polio Oreillons pour les garçons non vaccinés et n'ayant pas eu la maladie Rubéole pour toutes les filles, en primo- ou en revaccination Épreuve tuberculique suivie du B.C.G. en cas de négativité	
16-21 ans .....	Diphtérie, Tétanos, Polio Rubéole pour les filles non vaccinées Épreuve tuberculique suivie du B.C.G. en cas de négativité	<b>Vaccination contre la rubéole</b> : chez les jeunes filles, la vaccination peut être proposée lors d'une visite de contraception; elle peut être faite sans sérologie préalable. Le contrôle sérologique postvaccinal n'est pas nécessaire. L'éventualité théorique d'un risque tératogène doit faire éviter une grossesse dans les 2 mois qui suivent la vaccination. Si la sérologie prénatale est négative, la vaccination devra être pratiquée immédiatement après l'accouchement.
21-60 ans .....	Tétanos, Polio tous les 10 ans Rubéole pour les femmes non vaccinées jusqu'à 45 ans	
Après 60 ans .....	Tétanos (primo-vaccination ou rappel) Vaccination grippale annuelle	

Lorsqu'un retard est intervenu dans la réalisation du calendrier indiqué, il n'est pas nécessaire de recommencer tout le programme des vaccinations nécessitant des injections répétées. Il suffit de reprendre ce programme au stade où il a été interrompu et de compléter la vaccination en réalisant le nombre d'injections requis en fonction de l'âge.

Un délai minimum de 4 semaines est requis entre chaque injection.

Les vaccinations et leurs dates d'injection doivent être mentionnées sur un carnet de vaccination.